



HERBLAY
sur-Seine

AFFICHE ET
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
LE 25 juin 2024

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise,
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Evelyne LARGENTON, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS, Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Adjoint au Maire,
M. Jean-René MARTEL, Mme Adèle ALBERT ETIENNE, M. Benoît VINCENT, Mme Chantal FIALIP, M. Serge FICHERA, Mme Pascale STELLA, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Véronique GILLIER, M. Jean-Pierre LE MAGUET, Mme Nadia CANTOU, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN (à partir de la question 203), Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Gérard PIPAT a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Marie-Annick DE WIT a donné pouvoir à M. Serge FICHERA,
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
M. Mounir BAYACH a donné pouvoir à Mme Evelyne LARGENTON,
M. Djibril KOITA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Lucy MEUNIER a donné pouvoir à M. Johann ROS,
Mme Pascale GABARD a donné pouvoir à Mme Nadia CANTOU,
Mme Cécile JOBIN a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'à la question 202),
Mme Nathalie CHAUFFOUR a donné pouvoir à Mme Nelly LEON.

LE QUORUM EST ATTEINT

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-René MARTEL dans l'ordre du tableau et, à **l'Unanimité (35 voix pour)**, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal approuve, à **l'Unanimité (35 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2024.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le conseil municipal du 30 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal en **prend acte**.

4. COMMUNICATIONS DU MAIRE

001. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DE LA DÉNOMINATION DE LA FERME PÉDAGOGIQUE SISE IMPASSE LAMBERT DUMESNIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (35 voix pour)** approuve :

- le règlement intérieur de la ferme pédagogique municipale située impasse Lambert Dumesnil,
- le règlement de fonctionnement ci-annexé de ladite ferme pédagogique municipale et donc la reprise en régie de l'activité de la ferme,
- la dénomination de ladite ferme pédagogique municipale.

002. MOTION EN FAVEUR DE LA LIGNE 19

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve à **l'Unanimité (35 voix pour)** la motion en faveur de la ligne 19.

003. COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve à **l'Unanimité (31 voix pour – 4 abstentions : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** la nouvelle désignation d'un membre titulaire, Philippe Rouleau, et d'un membre suppléant, Oriane Simon.

004. OPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE EN MATIERE DE PUBLICITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** se prononce pour s'opposer à nouveau au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire en matière de publicité au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

005. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Rapporteur : David GOSSET

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve les termes de la nouvelle convention de coordination entre la Police nationale et la Police Municipale d'Herblay et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à la signer.

006. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHE COUVERT SITUE PLACE DE LA HALLE

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal au vu des éléments exposés, **prend acte** de la présentation du compte-rendu d'exploitation 2023 établi par la société MANDON SOMAREP, délégataire du service public du marché couvert place de la Halle.

007. CIMETIERE RUE DE CHENNEVIERES ET DE L'EGLISE – REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve la reprise des 49 concessions puis la réattribution des concessions abandonnées.

008. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le règlement intérieur du personnel communal présenté.

009. APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve la charte informatique et son annexe tel que présenté.

010. ACTUALISATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION ET DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A ATTRIBUTION

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve :

- La mise à jour des emplois permettant l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service et par convention d'occupation précaire avec astreinte ainsi que les modalités d'attribution qui y sont liées.
- La mise à jour des logements susceptibles d'être attribués.

011. MISE A JOUR DE L'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à la Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** approuve :

- L'affectation des véhicules de fonction et de service avec remisage au sein de la collectivité,
- Le règlement d'usage des véhicules avec autorisation de remisage, énoncé ci-dessus.

012. DEFINITIONS DE POSTES

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve la définition des postes listées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, le cas échéant, à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles L.332-14 ou L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique modifiée.

013. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Jean-René MARTEL

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

101. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA GESTION DU TEMPS ET AU CONTROLE D'ACCES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les deux lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

102. FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve les tarifs suivants :

- les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques :

<i>Superficie</i>	<i>Tarifs en vigueur votés pour 2024</i>	<i>Tarifs proposés pour le 1^{er} janvier 2025</i>
0 à 50 m ²	25 € / m ²	24.40 € / m ²
50,01 et plus	45 € / m ²	47.10 € / m ²

- les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques :

<i>Superficie</i>	<i>Tarifs en vigueur votés pour 2024</i>	<i>Tarifs proposés pour le 1^{er} janvier 2025</i>
0 à 50 m ²	75 € / m ²	78.60 € / m ²
50,01 et plus	135 € / m ²	141.40 € / m ²

- les enseignes :

<i>Superficie</i>	<i>Tarif en vigueur votés pour 2024</i>	<i>Tarifs au 1^{er} janvier 2025</i>
0 à 7 m ²	Exonéré	Exonéré
de 7.01 m ² à 12 m ²	20 € / m ²	20,90 € / m ²
de 12.01 m ² à 50 m ²	35 € / m ²	36.60 € / m ²
50,01 m ² et plus	60 € / m ²	62.80 € / m ²

- Une exonération de 50% de la TLPE appliquée sur les dispositifs publicitaires apposés sur du mobilier urbain.

103. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve **à l'Unanimité (35 voix pour)** les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer ladite convention précisant :

- Le versement d'une subvention annuelle de 60 000 € TTC par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dans le cadre du service du bac
- Les contreparties pour la Ville.

104. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SCCV HERBLAY LES BAYONNES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal approuve **à l'Unanimité (35 voix pour)** la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la SCCV Herblay Les Bayonnes et d'autoriser qu'il soit signé par Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, par Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire.

201. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE HERBLAY NATATION

Rapporteur : Evelyne LARGENTON

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire d'allouer à l'Association Sportive Herblay Natation une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

202. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PROTECTION CIVILE

Rapporteur : Evelyne LARGENTON

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à allouer à la Protection civile du Val d'Oise une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

203. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE A VOCATION SOCIALE

Rapporteur : Sarah NEROZZI BANFI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat intégrant les modifications évoquées de la convention initiale.

204. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 11 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LUDO-MEDIATHEQUE

Rapporteur : Sarah NEROZZI BANFI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société ELECTROFLUID, l'avenant n° 1, au lot n° 11 du marché relatif aux travaux de construction de la ludo-médiathèque.

205. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE MOBILIER

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les deux lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

206. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le Projet Educatif Local.

207. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET DU PLAN MERCREDI

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

- D'approuver le Projet Educatif Territorial (PEdT) et le Plan Mercredi tels qu'annexés ;
- D'autoriser M. le Maire, Philippe Rouleau à signer et contractualiser les dits-documents avec les partenaires concernés

208. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le nouveau règlement tel que présenté et annexé.

209. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2023 DU CONTRAT DE VILLE 2015/2023

Rapporteur : Fatima MOUSSI

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** émet un avis sur le projet de rapport annuel 2023 de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2023.

210. MODIFICATION DE L'AGREMENT POUR LE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL « L'ATTRAPE-REVES »

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal **Prend acte** de l'avis favorable du Conseil départemental du Val d'Oise quant au fonctionnement et à la demande de diminution de la capacité d'accueil du multi-accueil familial « L'attrape rêves ».

211. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** adopte le règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux.

212. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC VILOGIA

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuver la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

213. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC ERIGERE

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

214. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC CDC HABITAT

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

215. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC 1001 VIES HABITAT

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

216. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC L'OPAC DE L'OISE

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

217. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC VAL D'OISE HABITAT

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

218. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC IMMOBILIERE 3F

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

219. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC SEQENS

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

220. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC BATIGERE

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

221. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION BILATERALE 2024/2026 DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC ICF LA SABLIERE

Rapporteur : Philippe VONMEURS

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la convention bilatérale 2024/2026 de réservation de logements locatifs sociaux qui définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune,
- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec le bailleur.

222. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EX AEQUO

Rapporteur : Evelyne LARGENTON

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire à allouer à l'Association EX AEQUO une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

301. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ENTRETIEN DES VEHICULES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les trois lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

302. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 DU MARCHE RELATIF A L'EXTENSION DU PARC RELAIS

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire, à signer avec la société KIT METAL, l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché d'extension du parc relais.

303. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : David GOSSET

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son représentant Philippe BARAT, Adjoint au Maire, à signer avec la société SOBRE BATIMENT l'avenant n° 2 au lot n°1 du marché de construction du poste de Police municipale.

304. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT N° 5 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : David GOSSET

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son représentant Philippe BARAT, Adjoint au Maire, à signer avec la société FLAVIGNY, l'avenant n° 2 au lot n° 5 du marché de construction du poste de Police municipale.

305. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT N° 9 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : David GOSSET

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** approuve et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son représentant Philippe BARAT, Adjoint au Maire, à signer avec la société SGEA l'avenant n° 1 au lot n°9 du marché de construction du poste de Police municipale.

306. 12 BOULEVARD JOFFRE - CESSIION DE LA PARCELLE AW 385

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à la Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR) :**

- approuve la cession de la parcelle cadastrée AW numéro 385 à la SCI BRO IMMO INVEST pour un montant de 715 000 € pour la commune, les frais d'actes, de géomètres, la dépollution des sols, ainsi que les frais de raccordements concessionnaires restant à la charge de l'acquéreur.
- autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes rendus nécessaires pour cette cession.

307. 12 BOULEVARD JOFFRE - AUTORISATION DU DEPOT DE TOUTE AUTORISATION D'URBANISME SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AW 385

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à la Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** autorise la SCI BRO IMMO INVEST à déposer une demande de permis d'aménager ou toute autre autorisation d'urbanisme sur les huit lots à bâtir prévus la parcelle cadastrée AW numéro 385.

308. LE BOIS DU TROU POULET – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AI 27

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise l'acquisition de la parcelle AI 27 appartenant aux consorts MILLER pour un montant total de 2 986 euros, libre de toute occupation ; et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe au Maire déléguée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

309. ACQUISITION DU LOT DE VOLUME 200- 2 QUAI DU GENIE

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise l'acquisition du lot de volume 200 de la Villa Mauresque pour un montant de 245 000,00 € hors frais de notaire, les frais d'acte restant à la charge du vendeur, et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

310. LES BAYONNES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZN 54

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (31 voix pour – 4 abstentions : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** autorise l'acquisition de la parcelle ZN 54 située appartenant au CCAS pour un montant à l'euro symbolique hors frais de notaire et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

311. LES BAYONNES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZN 59

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (31 voix pour – 4 abstentions : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** autorise l'acquisition de la parcelle ZN 59 pour un montant de 169 950 euros hors frais de notaire, libre de toute occupation ; et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

312. LES BAYONNES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZN 42

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (31 voix pour – 4 abstentions : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** autorise l'acquisition de la parcelle ZN 42 située appartenant aux consorts pour un montant de 65 100 euros hors frais de notaire, libre de toute occupation ; et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

313. RETROCESSION A LA VILLE DE LA PARCELLE BI 636 ET DES PARTIES DES PARCELLES BI 249, 253, 635, 640, 707 ET 709 DE LA SENTE DES NAQUETTES

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** :

- approuve la rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, des terrains suivants et par les propriétaires suivants :

Adresse de la parcelle	Référence cadastrale	Surface totale (m ²) environ	Surface à rétrocéder (m ²) environ	Propriétaire(s)
4 sente des Naquettes	BI 253	303	3	Iqbal TANVIR et Rashida AKHTAR
6 sente des Naquettes	BI 640	582	24	Sebastien CARDUCCI et Sonia PODHORSKY
8 sente des Naquettes	BI 249	372	22,5	Yves GUEDENEY
12 sente des Naquettes	BI 707	247	41	Maria-Franca NIOI
Sente des Naquettes	BI 709	231	38	
Sente des Naquettes	BI 635	665	6	Jérôme FLORKO
Sente des Naquettes	BI 636	17	17	

- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Monsieur Philippe BARAT ou Madame Nadine PORCHEZ, Adjoints au Maire, à signer tout acte relatif à l'acquisition de ces parcelles par la Ville, étant précisé que les frais de notaire seront partagés.
- précise que cette acquisition aura lieu par acte notarié.

314. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à déposer une demande de permis de construire pour la construction de ce préau à l'école maternelle Jean Moulin.

315. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AUX TRAVAUX A LA CRECHE ARC-EN-CIEL

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (35 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à déposer une demande de permis de construire pour les travaux à la crèche arc-en-ciel.

Séance levée à 20h35.

Le procès-verbal analytique de cette séance de ce conseil municipal du 19 juin 2024 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

Jean-René MARTEL Conseiller municipal délégué		Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise
		